



OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER-OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS ET TECHNICIEN DES EAUX

(Poste régulier à temps complet)

La Municipalité de La Guadeloupe est située dans la MRC Beauce-Sartigan et compte une population de 1 900 habitants. La municipalité est dotée d'un dynamisme contagieux. C'est un milieu de vie en constante évolution qui accueille de nombreux commerces et industries. C'est l'endroit idéal pour la famille, les loisirs et le travail.

TÂCHES RELIÉES AUX TRAVAUX PUBLICS

- Effectuer les travaux de déneigement, de déglacage, d'épandage d'abrasifs sur les rues et les trottoirs.
- Effectuer l'entretien et la réparation du réseau routier et des infrastructures de la municipalité.
- Réaliser les fonctions d'opérateur d'équipements : camion de déneigement (charrue), pelle rétro-excavatrice, chargeuse sur roues, tracteur de ferme avec faucheuse, camion 10 roues à gravier.
- Préparer et réaliser les travaux de voirie.
- Effectuer d'autres tâches connexes ou complémentaires à la demande de son supérieur.

TÂCHES RELIÉES AUX EAUX

- Assumer la responsabilité du bon fonctionnement de l'eau potable et des eaux usées.
- Effectuer les tournées pour l'eau potable et eaux usées.
- Effectuer le travail de gestion de l'eau potable et des eaux usées.
- Exécuter des travaux d'entretien et de surveillance sur les équipements mécaniques et autres, de divers indicateurs et inscription des renseignements recueillis.
- Participer au rinçage du réseau d'aqueduc.
- Gérer les approvisionnements (produits chimiques, chlore, etc.).
- Recevoir et répondre aux appels d'urgence.
- Effectuer d'autres tâches connexes ou complémentaires à la demande de son supérieur.

EXIGENCES

- Avoir un permis de conduire classe 3.
- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES)
- Avoir d'un (1) à deux (2) ans d'expérience dans le domaine (un atout)
- Obtenir les cartes de qualification nécessaires pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées, formations fournies par l'employeur

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste à temps plein 40 heures
- Horaire variable selon la saison
- Salaire selon la convention collective ou l'échelle salariale en vigueur
- Avantages sociaux : Régime de retraite, assurances collectives et congés prévus selon la convention.

Postulez au plus tard le **21 août 2026** à inspecteur@munlaguadeloupe.qc.ca